



# **Code de conduite**

## **1. Objectif**

Le Code de conduite établit les règles d'éthique et de comportement attendues des membres du Club de pickleball Deux-Montagnes (CPDM) afin de garantir un environnement respectueux, sécuritaire et agréable pour tous les joueurs. Lorsqu'une disposition du présent Code réfère à un joueur, cette disposition s'applique également aux invités des membres ainsi qu'à toute personne présente sur les terrains.

## **2. Valeurs**

Tous les joueurs doivent obligatoirement se conformer aux valeurs du club, qui sont les suivantes :

1. Respect : Traiter les autres joueurs et spectateurs avec courtoisie et fair-play.
2. Intégrité : Jouer honnêtement et respecter les règles du pickleball.
3. Sécurité : Prendre les précautions pour éviter les blessures à soi-même ainsi qu'aux autres joueurs et assurer un environnement sécuritaire.
4. Esprit sportif : Jouer pour s'amuser et maintenir une attitude positive, même dans un contexte compétitif.

## **3. Conformité aux règles et règlements**

En adhérant au Club de pickleball Deux-Montagnes (CPDM), les membres acceptent et s'engagent à respecter les règles officielles de jeu du pickleball publiées par la Fédération québécoise de pickleball (FQP), le présent Code de conduite ainsi que les décisions, règles et règlements établis par le Club. Ils doivent aussi respecter les règlements et dispositions légales établies par la municipalité et toutes autres autorités locales.



## **4. Comportement des membres sur/aux abords des terrains**

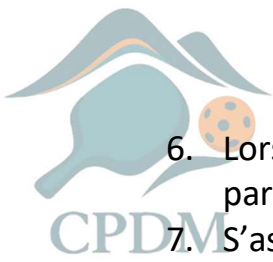
En adhérant au Club, le membre accepte et s'engage à adopter les comportements suivants :

1. Démontrer un esprit sportif en tout temps.
2. Respecter les horaires de jeu et s'il doit s'absenter, annuler sans tarder dans Spond, sa réservation ou sa place sur la liste d'attente.
3. Appeler de façon honnête les balles jouées de son côté du terrain et accepter les décisions de l'équipe adverse sur l'autre côté.
4. Utiliser un langage courtois et respectueux, ne jamais critiquer un adversaire ou partenaire de jeu.
5. Ne pas crier, insulter ou faire des gestes inappropriés ; interdiction stricte de toute forme d'intimidation, harcèlement, attitude discriminatoire, propos blessants ou à caractère sexuel, langage abusif et contacts physiques agressifs ou inappropriés.
6. Ne pas consommer de boisson alcoolique sur les terrains ou aux abords des terrains.

## **5. Sécurité et acceptation des risques**

Pour s'assurer de jouer dans un environnement sportif, sécuritaire et agréable, les membres adoptent les mesures suivantes :

1. Une période de réchauffement et d'étirements est recommandée pour tous les participants avant de débuter une session de jeu.
2. Porter **obligatoirement** des souliers conçus pour les sports de raquette, des lunettes oculaires ou de protection ainsi que des vêtements de sport adéquats.
3. Ne jamais traverser un terrain ou passer tout près d'un terrain pendant qu'un échange est en cours.
4. Ne jamais se déplacer sur un autre terrain afin de récupérer votre balle. Attendre la fin du jeu sur ce terrain et le retour de la balle.
5. Pour éviter les collisions ou une chute, les joueurs doivent toujours signaler à voix haute une balle qui traverse un autre terrain, en criant « Balle » et attendre sur son terrain pour qu'on lui retourne la balle.



6. Lors de lobs, évitez en tout temps de vous déplacer en reculant en ligne droite. Le partenaire devrait prendre les lobs en y accédant en diagonale.
7. S'assurer que les portes des terrains sont fermées pendant les jeux.
8. Signaler spontanément tout danger potentiel et cesser immédiatement de jouer.
9. En cas de blessure ou malaise d'un joueur, cesser immédiatement de jouer, prodiguer les premiers soins (une trousse de premiers soins est disponible dans un sac de filet de pickleball) et composer au besoin le 911 pour requérir une assistance à l'endroit précis où l'événement est survenu.
10. Rejoindre un des membres du conseil d'administration dont les numéros de cellulaire figurent dans le cartable de déclaration d'accident afin de pouvoir prévenir le(s) contact(s) de la personne blessée de la situation.
11. Remplir le rapport d'incident- d'événement et la demande de règlement accident de sport. (Des exemplaires de ces documents sont disponibles dans les sacs de filet de pickleball).

En adhérant au Club de pickleball Deux-Montagnes (CPDM), chaque joueur accepte en toute connaissance de cause que la pratique du pickleball comporte des risques de blessures et de malaise et il reconnaît, sans aucune réserve, que le Club et la Municipalité, de même que leurs responsables et dirigeants, n'encourent aucune responsabilité à cet égard. En conséquence, chaque joueur renonce expressément à présenter une réclamation ou tenter un recours, de quelque nature que ce soit, contre le Club, la Municipalité et/ou l'un ou l'autre de ses dirigeants et responsables.

## **6. Sanctions en cas de non-respect du Code de Conduite ou des règlements**

Le membre reconnaît qu'en cas de non-respect de l'une ou l'autre des dispositions du présent Code de conduite ou des règlements établis par le Club, celui-ci détient un pouvoir de sanction en fonction de la gravité de l'infraction, lequel inclut la suspension temporaire ou permanente d'un membre. Avant de rendre sa décision, le Club procédera à une enquête sur les faits survenus et rencontrera toutes les personnes impliquées. Un joueur témoin d'un comportement abusif peut rapporter cet événement à l'adresse de courriel du Club ([clubpickleballdm@gmail.com](mailto:clubpickleballdm@gmail.com)).



## **7. Informations personnelles et autorisations à l'image**

Le Club de pickleball Deux-Montagnes (CPDM) s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles de ses joueurs. Toutefois, le membre reconnaît et accepte que son nom et ses coordonnées soient remis au secrétaire du Club et que le Club peut, de temps à autre, publier des photos sur ses plateformes électroniques (avec ou sans nom) prises dans le cadre d'événements. Par ailleurs, un joueur peut en tout temps refuser la publication de son nom et/ou de sa photo en écrivant un courriel à l'adresse de courriel du club ([clubpickleballdm@gmail.com](mailto:clubpickleballdm@gmail.com)) lequel agira en conséquence dans un délai raisonnable.

